

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal de Saint-Patrice-de Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le lundi 5 juillet 2010, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS :		
	M. Lewis Camden	maire
	M. Richard Breton	conseiller poste 1
	M. Richard Lefebvre	conseiller poste 2
	M. Denis Toutant	conseiller poste 3
	M. Pierre Bilodeau	conseiller poste 4
	Mme Louise Lefebvre Vail	conseillère poste 5
	M. Jacques Chabot	conseiller poste 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présente, Madame Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

01.- MOT DE BIENVENUE

02.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2010

04.- CORRESPONDANCE

- a) Lettre de la MRC de Lotbinière – Rapport annuel 2009 sur les carrières et sablières
- b) Lettre du MAMROT – Taxe fédérale d'accise sur l'essence année 2010 à 2013

05.- SERVICE INCENDIE

06.- AQUEDUC ET ÉGOUT

- a) Proposition de la firme d'Automatisation JRT Inc. pour régler les problèmes de l'automate à la station d'eau potable

07.- URBANISME

- a) Demande d'autorisation Ferme Clermont Labrecque et Fils Inc.

08.- VOIRIE

- a) Autorisation pour demander des soumissions pour l'entretien d'hiver des chemins de la municipalité (déneigement et sablage)

09.- M.R.C. DE LOTBINIÈRE

- a) Bulletin d'information de la M.R.C. de Lotbinière du 9 juin 2010 à St-Sylvestre

- b) Autorisation pour que la Randonnée Lotbinière à vélo 2010 traverse la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

10.- ADOPTION DES COMPTES

11- DIVERS

- a) Versements pour la tonte de gazon sur les terrains de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

- b) Versement de la subvention pour le stationnement de l'église

- c) Adoption du règlement 228-2010 « Règlement fixant le tarif pour les mariages et unions civiles »

- d) Achat d'un espace publicitaire dans le programme souvenir 2010 de L'Embâcle Football de la polyvalente Benoît-Vachon

- e) Réfection de la surface du mini terrain de soccer

- f) Invitation au Tournoi de golf du CLD Lotbinière

- g) Appui au Club social FADOQ de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour une demande d'aide financière

12.- QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

RÉSOLUTION 158-05-07-2010
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la session du 5 juillet 2010 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 159-05-07-2010
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2010

Il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 7 juin 2010 tel que rédigé et transcrit au « Livre des procès-verbaux des délibérations ».

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Monsieur Lewis Camden, maire, fait la lecture de la liste de la correspondance reçue à la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour le mois de juin 2010.

RÉSOLUTION 160-05-07-2012
PROPOSITION DE LA FIRME AUTOMATISATION JRT INC. POUR
RÉGLER LES PROBLÈMES DE L'AUTOMATE À LA STATION EAU
POTABLE

Attendu que le conseil municipal a retenu les services de la firme Automatisation JRT Inc. de Québec pour les réparations, les ajustements et les modifications qui seraient nécessaires sur l'automate de la station de pompage de l'eau potable ;

Attendu que Monsieur Louis Lachance, technicien de la firme Automatisation JRT Inc., a effectué une première visite à la station de pompage d'eau potable afin de prendre connaissance de l'état de la situation et d'en dresser un bilan ;

Attendu que suite à cette visite, Monsieur Lachance a fait des recommandations concernant les problèmes de transmission des alarmes et de départs fréquents de la pompe incendie ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Louise Lefebvre Vail et résolu à l'unanimité :

De régler le problème de transmission des alarmes en procédant à la pose d'un composeur téléphonique matériel qui ne dépend pas d'un ordinateur. Les frais engendrés par cette opération sont de 278.00\$ plus taxes pour la fourniture du composeur et de 350.00\$ plus taxes pour l'installation, la programmation et la formation du personnel sur le nouvel équipement. À ces montants il faut ajouter les frais de déplacement de 125 km à 0.45\$/km soit un total de 56.25\$ plus taxes.

De régler le problème des départs fréquents de la pompe incendie en modifiant la programmation de façon à réarmer automatiquement les alarmes sur le retour de l'alimentation électrique d'Hydro-Québec ou de la génératrice. Les coûts engendrés par cette opération sont de 150.00\$ plus taxes et sont réalisés à partir de l'atelier de la firme Automatisation JRT Inc. à Québec.

Que les fonds nécessaires à ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02 41300 521 – entretien et réparation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 161-05-07-2010

DEMANDE D'AUTORISATION FERME CLERMONT LABRECQUE ET FILS INC.

Attendu que la demande vise à obtenir de la CPTAQ une autorisation permettant le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 56 du cadastre de Saint-Patrice-de-Beaurivage, d'une superficie de 13.50 hectares par Ferme Clermont Labrecque et Fils Inc. Tout en lui permettant de demeurer propriétaire du lot 55, du lot 76 ptie et du lot 57 ptie d'une superficie d'environ 15.90 hectares ;

Attendu que cette parcelle de terrain est destinée à être jointe aux lots 53, 54 du cadastre de Saint-Patrice-de-Beaurivage appartenant à Ferme M.L.N. Inc. Et à être utilisée à des fins agricoles ;

Attendu que l'autorisation recherchée ne constitue aucune dérogation aux règlements municipaux en vigueur ;

En conséquence pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage accorde son approbation et recommande à la CPTAQ l'acceptation de l'autorisation recherchée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 162-05-07-2010

AUTORISATION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ (DÉNEIGEMENT ET SABLAGE)

Attendu que le contrat pour le déneigement sur les chemins d'hiver de la municipalité pour les années 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 est arrivé à échéance ;

Attendu que le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abrasifs et de fondants sur les chemins d'hiver de la municipalité pour les années 2008-2009 et 2009-2010 est arrivé à échéance ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Bilodeau et résolu à l'unanimité :

De faire paraître un appel d'offres public pour l'entretien d'hiver des chemins de la municipalité pour le déneigement, la fourniture et l'épandage d'abrasifs et de fondants pour 1 an avec possibilité de prolonger pour 1 an supplémentaire.

D'autoriser un montant de 400.00\$ taxes incluses pour la parution de l'avis public dans le journal « Le peuple de Lotbinière » et sur Internet dans le « Système Électronique d'Appels d'Offres » (SEAO).

Que les fonds nécessaires à ces dépenses soient puisés à même les postes budgétaires 02 33000 521 – déneigement des chemins d'hiver et 02 33000 522 – sablage des chemins d'hiver.

ADOPTÉ

MRC DE LOTBINIÈRE

Monsieur Lewis Camden, maire, dépose le bulletin d'information de la dernière réunion de la M.R.C. de Lotbinière du 9 juin 2010 à Saint-Sylvestre.

RÉSOLUTION 163-05-07-2010

**AUTORISATION POUR QUE LA RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO
2010 TRAVERSE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-
BEAURIVAGE**

Attendu que l'édition 2009 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 310 cyclistes et 70 bénévoles ;

Attendu qu'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2009 ;

Attendu que la M.R.C. de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2010 ;

Attendu que plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2010 ;

Attendu que la Randonnée Lotbinière à vélo 2010 traversera le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage ;

Attendu que le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo 2010 autorisant l'activité sur leur territoire ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité d'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo 2010 à circuler sur le territoire de la municipalité de saint-Patrice-de-Beaurivage le 19 septembre 2010 ;

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 164-05-07-2010

ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité que les comptes, les prélèvements automatiques et les salaires nets déjà payés ainsi que les comptes à payer pour le mois de juin 2010 soient acceptés et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour un total de 140 968.93\$.

Les comptes du mois de juin 2010 ont été vérifiés par Monsieur Lewis Camden, maire et par le conseiller Richard Breton.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS – JUIN 2010

Revenu Québec	f.p.a.	2297	244.48\$
Ministre des Finances	Services Sûreté du Québec	2298	60 571.00\$
M.R.C. de Lotbinière	Quotes-parts	2299	12 307.04\$
Mun. de St-Gilles	Transport des ordures et récupération	2300	10 391.70\$
Josée Martineau	Contribution assurance 2010	2301	500.00\$
Claude Fortin	Contribution assurance 2010	2302	500.00\$
Alain Pelletier	Contribution assurance 2010	2303	500.00\$
	Chèque annulé	2304	
Lachance Parent CA	Vérification comptable	2305	13 911.86\$
Comité des Loisirs	Salaires monitrices terrain de jeux	2306	3 278.50\$
S.C. des Postes	Bulletin municipal juin 2010	2307	67.05\$
Com. Can. d'Ass. Gén.	Franchise doosier 5805G0014	2308	2 209.78\$
Télus	Cellulaires	2309	97.42\$
S. C. des Postes	Timbres	2310	128.68\$

Total des comptes payés pour juin 2010 :

104 707.51\$

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ET AUTRES – JUIN 2010

Hydro Québec	Puits	1661.36\$
Hydro-Québec	Éclairage public	505.98\$
Rogers	Téléavertisseur	386.83\$
Télus	Téléphone caserne incendie	62.51\$
Télus	Téléphone/internet salle mun. et bibliothèque	185.25\$
Télus	Téléphone/internet bureau et puits	381.42\$
Bank Scotia	versement camion Mazda 2009	280.69\$
D.L.L.F.S.	Location photocopieur	645.62\$
C.P.D. Beaurivage	frais de caisse	75.00\$
	Retenues à la source fédérale	1 246.67\$
	Retenues à la source provinciale	2 623.96\$

Total des prélèvements aut. et autres payés pour juin 2010 : 8 055.29\$

SALAIRES NETS PAYÉS – JUIN 2010

Salaires nets payés – juin 2010 22 234.71 \$
 (Josée Martineau, Claude Fortin, Alain Pelletier, Réjean Parent,
 pompiers, Sébastien Blouin, Yves Bilodeau et le conseil municipal)

Total des salaires nets payés pour juin 2010 : 22 234.71\$

COMPTES À PAYER – JUIN 2010

Acc. CyBelAir	Essence et lait	2311	372.39\$
Aréo-Feu Ltée	Écussons et serviettes	2312	85.08\$
Béton Laurier Inc.	Blocs de béton	2313	558.73\$
Comité pompiers	Mâchoire de vie	2314	493.00\$
Environex	Analyses d'eau	2315	130.65\$
Exc. B.G. Bilodeau	Pelles	2316	556.47\$
Ext. Ste-Marie Enr.	Remplissage cylindres d'air	2317	255.22\$
F. I. Foncière	Copies de contrats	2318	15.00\$
Fortier 2000 Inc.	Anneau de regard	2319	95.14\$
Imp. Bô-Modèle Inc.	Cartes d'affaires	2320	107.23\$
Jacques Caron	Nettoyeur cuvette	2321	17.50\$
Josée Martineau	Timbres et déplacement	2322	70.46\$
MRC de Lotbinière	Permis de construction	2323	36.00\$
P. Gos. & Ass. Ltée	Diesel génératrice	2324	542.90\$
S. S. Denis Fortier	Cueillette grosses ordures	2325	1 570.70\$
La Coop St-Patrice	18 factures	2326	383.15\$
	Chèque annulé	2327	
Solus Sécurité Inc.	Harnais	2328	182.76\$
Denis Toutant	Frais de déplacement	2329	19.32\$
T. G. Nadeau & Fils	Location loader et transport	2330	479.72\$

Total des comptes à payer pour juin 2010 : 5 971.42\$

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 165-05-07-2010

AUTORISATION POUR QUE LA RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO 2010 TRAVERSE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE- BEAURIVAGE

Attendu que l'édition 2009 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 310 cyclistes et 70 bénévoles ;

Attendu qu'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2009 ;

Attendu que la M.R.C. de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2010 ;

Attendu que plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2010 ;

Attendu que la Randonnée Lotbinière à vélo 2010 traversera le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage ;

Attendu que le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo 2010 autorisant l'activité sur leur territoire ;

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 166-05-07-2010

VERSEMENTS POUR LA TONTE DE GAZON SUR LES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Attendu que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a octroyé, en adoptant la résolution numéro 104-12-04-2010, le contrat de la tonte de gazon de ces terrains municipaux à Monsieur Réjean Parent ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Chabot et résolu à l'unanimité de faire le premier versement de 1530.00\$ plus taxes le 15 juillet et le deuxième versement après la dernière tonte de gazon à l'automne de 1530.00\$ plus taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70150 499 – contrat coupe gazon.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 167-05-07-2010

VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LE PAVAGE DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

Attendu que le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage s'est engagé en août 2005, en adoptant la résolution numéro 202-26-09-2005, pour une période de 10 ans à verser annuellement un montant de 5000.00\$ à la Fabrique de St-Patrice pour le pavage du stationnement de l'église qui est utilisé par les usagers du terrain des loisirs et du terrain de balle qui sont la propriété de la Municipalité et de la salle multi-fonctionnelle ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Toutant et résolu à l'unanimité de verser à la Fabrique de St-Patrice un montant de 5000.00\$ pour le versement de la subvention pour le pavage du stationnement de l'église.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10038 000 – stationnement de l'église.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 168-05-07-2010

ADOPTION DU RÈGLEMENT 228-2010 – RÈGLEMENT FIXANT LE TARIF POUR LES MARIAGES ET UNIONS CIVILES

Attendu que Monsieur Lewis Camden, maire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a reçu l'autorisation du Ministre de la Justice et du Directeur de l'état civil pour célébrer des mariages et des unions civiles à l'intérieur des limites de la municipalité ;

Attendu que celui-ci doit percevoir des futurs époux ou conjoints, pour le compte de la Municipalité, les droits fixés par règlement municipal ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 12 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Louise Lefebvre Vail et résolu à l'unanimité ;

Que le conseil municipal ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le droit exigible pour la célébration du mariage ou union civile est de (Droit prescrit par le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe pour les mariages et les unions civiles célébrés par les greffiers et greffiers adjoints de la Cour supérieure) ;

- à l'hôtel de ville : 250.00\$ plus taxes
- à l'extérieur de l'hôtel de ville : 333.00\$ plus taxes

(Tarif en vigueur du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011)

ARTICLE 2

Le présent tarif sera indexé le 1^{er} avril de chaque année selon l'indexation du règlement par le Gouvernement sur avis du ministère de la Justice publié dans la Gazette officielle.

ARTICLE 3

Ce droit est payable avant la publication du mariage par voie d'affiches ou au moment où la dispense de publication est accordée.

ARTICLE 4

Le présent règlement abroge le règlement numéro 177-2004.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 169-05-07-2010

ACHAT D'UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS LE PROGRAMME SOUVENIR 2010 DE L'EMBÂCLE FOOTBALL DE LA POLYVALENTE BENOÎT-VACHON

Attendu que Monsieur Yann Lefebvre de Saint-Patrice-de-Beaurivage entamera à l'automne 2010 sa cinquième saison de football dans l'équipe Élite Juvénile AAA de L'Embâcle Football de la polyvalente Benoît-Vachon ;

Attendu que l'Embâcle Football de la polyvalente Benoît-Vachon organise une levée de fond pour son « Programme Souvenir 2010 de l'Embâcle Football » ;

Attendu que ce programme souvenir annuel de football a pour but d'aider à financer les activités de déplacements, autobus et équipements de football ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Chabot et résolu de faire l'achat d'un espace publicitaire dans le « Programme Souvenir 2010 de l'Embâcle Football de la polyvalente Benoît-Vachon » au montant de 75.00\$.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 19000 992 – relations publiques (dons).

ADOPTÉ SUR DIVISION

RÉSOLUTION 170-05-07-2010
RÉFECTON DE LA SURFACE DU MINI TERRAIN DE SOCCER

Attendu que la surface du mini terrain de soccer aménagé en 2006 sur le terrain des loisirs adjacent à celui de la Commission scolaire Beauce Etchemin a besoin d'être refaite ;

Attendu que la compagnie Eco Verdure de St-Étienne a soumis, au Comité soccer de St-Patrice, une offre pour la réfection de la surface du mini terrain de soccer ;

Attendu que les travaux seront réalisés entre le 1^{er} août et le 15 octobre 2010 ;

Attendu que le Comité soccer de St-Patrice a évalué le coût de ces travaux à 7003.68\$;

Attendu que le Comité soccer St-Patrice a déjà reçu la confirmation d'une participation de la Commission scolaire de la Beauce Etchemin pour un montant de 2500.00\$;

Attendu que le Comité soccer de St-Patrice a adressé des demandes de subvention ou de prêt de matériel à la députée de Lotbinière Sylvie Roy, à la Caisse Populaire Desjardins de Beaurivage, au Club Lions Beaurivage et à différents commerces locaux ;

Attendu que le Comité soccer St-Patrice adresse une demande de subvention à la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage dans le cadre du projet de réfection de la surface du mini terrain de soccer ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité d'accorder au Comité de St-Patrice une subvention de 1500.00\$ dans le cadre du projet de réfection de la surface du mini terrain de soccer.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70290 991 – subvention loisirs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 171-05-07-2010
INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DU CLD LOTBINIÈRE

Attendu que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a reçue une invitation à participer au Tournoi de golf des gens d'affaires du CLD Lotbinière, le 31 août 2010 ;

Attendu que les fonds amassés cette année serviront à la poursuite des actions entreprises par le Centre de développement des entreprises Lotbinière (CDE) ;

Attendu que les actions du CDE ont un caractère structurant ;

Attendu que les ressources financières amassées permettront la promotion, le soutien et l'accompagnement des entreprises de la MRC Lotbinière dans leurs démarches d'innovation et de développement ;

Attendu que le coût pour le golf et le souper est de 130.00\$ par personne ou 45.00\$ par personne pour le souper seulement ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Toutant et résolu à l'unanimité de défrayer le coût de participation de trois représentants du Conseil au souper seulement au coût de 45.00\$ par personne pour un coût total de 135.00\$ plus les frais afférents.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 11000 493 – réceptions et 02 11000 310 – frais de déplacement.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 172-05-07-2010

APPUI AU CLUB SOCIAL F.A.D.O.Q. DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE POUR SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que le Club social F.A.D.O.Q. de Saint-Patrice-de-Beaurivage se propose de demander une aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

Attendu que la Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage prête et fournit à l'organisme précité des locaux dans la Salle municipale pour la tenue de leurs activités récréatives et d'animation ;

Attendu que le mobilier actuel (chaises et tables) est désuet et qu'il abîme et brise les vêtements des usagers et que le dit mobilier a plus de trois décennies de service et qu'il est inconfortable pour des aînés et des gens vieillissants ;

Attendu que le Club social F.A.D.O.Q. local se propose d'acheter des chaises, des tables et certains équipements de support à l'organisation de leurs activités pour assurer une meilleure offre de qualité d'accueil à leurs activités ;

Attendu que les membres du Club social F.A.D.O.Q. local utilise à la Salle municipale pour la tenue de leurs activités des réfrigérateurs et cuisinière électrique et que ceux-ci ont plus d'un quart de siècle d'usage et qu'ils sont énergivores et que leur apparence laisse à désirer ;

Attendu que le Club se propose d'acquérir un nouveau réfrigérateur et une nouvelle cuisinière électrique afin de rencontrer les normes de salubrité actuelles et d'efficacité énergétique ;

Attendu que le Club se propose également de se doter d'un petit réfrigérateur et d'équipements de support organisationnel pour améliorer l'offre de service d'animation au chalet de pratique de la pétanque ;

Attendu que le projet présenté par le Club contribuera à améliorer la qualité de l'accueil et les échanges entre les gens du milieu et les clubs des localités voisines et ainsi rendre plus intéressants les facilités et le confort de la tenue d'activités d'animation et de socialisation qui brisent l'isolement ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet du Club social F.A.D.O.Q. de Saint-Patrice-de-Beaurivage de demander une aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, du Gouvernement du Canada, afin de se doter de nouvelles chaises, de tables, de réfrigérateurs et d'une cuisinière électrique. Lesquels équipements seront moins énergivores et rencontreront les normes de salubrité alimentaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 173-05-07-2010

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité qu'à 21 h 31 la séance soit levée.

ADOPTÉ

Lewis Camden, maire

Josée Martineau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de juillet 2010.

Josée Martineau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière